

Adhésion de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon et de la Communauté de Communes de Vaîte Aigremont au Sybert

Rapporteur : M Eric ALAUZET, Vice-Président

Ce rapport fait suite au rapport n°12.1 de ce Conseil.

Il a été présenté oralement à la réunion de la commission gestion des déchets du 24 novembre 2005 à Boussières.

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2005, les compétences de la CAGB ont été étendues à la collecte des déchets ménagers et assimilés à effet du 1^{er} janvier 2006.

Cette extension de compétence entraîne (entre autres) la dissolution de trois syndicats : le SIOMCA, le SIPSCO et le SIORTO.

Deux de ces trois syndicats étaient membres du SYBERT : le SIOMCA et le SIPSCO.

Ces dissolutions entraînent leurs retraits du SYBERT.

Le SIOMCA est composé de 8 communes de la CAGB et de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO).

Le SIPSCO est composé de 12 communes de la CAGB et de la Communauté de Communes de Vaîte Aigremont (CCVA).

Par délibération de la CCRO en date du 28 novembre 2005, et par délibération de la CCVA en date du 29 novembre 2005, ces deux communautés de communes ont demandé leur adhésion au SYBERT au 1^{er} janvier 2006.

Le comité syndical du SYBERT du 7 décembre 2005 s'est prononcé favorablement sur ces deux demandes d'adhésion.

Chacun des 5 membres actuels du SYBERT est amené à se prononcer sur ces deux demandes d'adhésion au SYBERT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adhésion de la CCRO et de la CCVA au SYBERT.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0